

Délibération

Demande d'un crédit de construction de CHF 747'500.- pour la réhabilitation des préaux de l'école du Bois-Des-Arts

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu que ce projet, à l'origine, a été développé pour apporter des éléments végétaux complémentaires dans un espace très minéral ;
- vu que la directrice de l'école a développé un projet de marquage au sol pour créer différents types de jeux ;
- vu que ce projet regroupe maintenant une volonté commune de végétalisation des lieux et de création de nouveaux espaces de jeux ;
- vu que ces préaux ont la particularité de se trouver sur deux niveaux, un en contrebas et un au niveau du rez-de-chaussée à l'entrée du bâtiment ;
- vu que ce projet est une mise en valeur de ces deux lieux autant avec les matériaux qu'avec les végétaux ;
- vu que ce projet va réaménager deux préaux un pour des enfants plus jeunes (partie inférieure) et une partie supérieure pour les plus âgés, les jeux désuets seront changés et des marquages au sol seront réalisés et des zones d'ombre seront préservées tout en gardant des dispositifs d'origine ;
- vu que le collectif des habitants de Curé-Desclouds a été consulté par le biais de la FASE ainsi que la régie responsable ;
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 112'126.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu l'exposé des motifs et devis général présenté par le service technique communal ;
- vu le préavis favorable de la commission des écoles, jeunesse et sports des 6/10/2020 et 11/03/2021 avec la commission des travaux et bâtiments ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 29 avril 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal



décide

par voix pour, ... voix contre,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 747'500.- afin de réhabiliter les préaux de l'école du chemin du Bois-Des-Arts et permettant ainsi une mise en valeur des préaux autant avec les matériaux qu'avec les végétaux ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense CHF 747'500,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 2170.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2022.

Thônex, le 5 mai 2021- PHG/cck

(DA-21-....) cm-11 mai 2021